

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE**

SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

2024.04.30 – 1/5 Délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023

Le trente avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence ainsi qu'en Mairie de Fresnes, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	02 (02)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Conseil Régional d'Île de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire à M. LESSELINGUE ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Île de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, M. Thomas LAHITTE, Stagiaire ;

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	EXERCICE 2023		
		Recettes	Dépenses	Résultat de clôture
	(A)	(B)	(C)	(D = B-C+A)
INVESTISSEMENT	21 783,56 €	9 188,90 €	3 984,00 €	26 988,46 €
FONCTIONNEMENT	130 043,92 €	293 901,00 €	287 696,03 €	136 248,89 €
TOTAL DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE	151 827,48 €	303 089,90 €	291 680,03 €	163 237,35 €

En section de fonctionnement :

Fin 2022, l'excédent était de 130 000 euros. La section de fonctionnement a un excédent en 2023 d'un peu plus de 6 000 euros (recettes-dépenses), ce qui représente un excédent de 136 000 euros fin 2022.

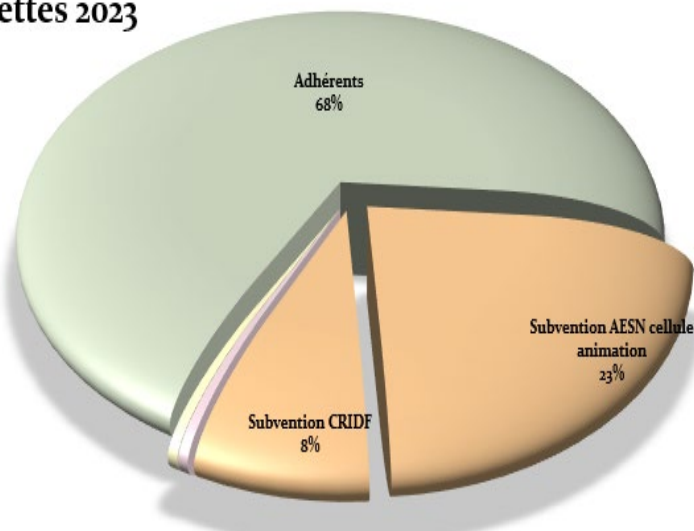
En 2023, les subventions de l'AESN d'un montant de 55 910 euros ainsi que la subvention de la région d'un montant de 35 000 euros n'ont pas été perçues ce qui fait apparaître un manque de 90 910 euros dans l'excédent 2023.

Les recettes

En 2023, les titres émis se sont élevés à environ 294 000 euros.

Recettes	Montant
Adhérents	199 650 €
Subvention AESN cellule animation :	
- Animation Pluvial 2023 1er versement : 15 917 €	
- Animation SAGE 2023 1er Versement : 17 500 €	66 582 €
- Com contrat : 33 165 €	
Subvention CRIDF :	
cellule animation contrat 2022 : 21 036 €	
Opération Zérophyto solde : 3 624,93 €	24 661 €
Remboursement trop perçu :	
-Edenred : 113 €	
-FDC : 1366	
-CIG : 12,50	1 493 €
Subvention commune oPhyto :	
BLR : 340 €	
Cachan : 1 175 €	1 515 €
TOTAL	293 901 €

Recettes 2023



Les titres émis correspondent à :

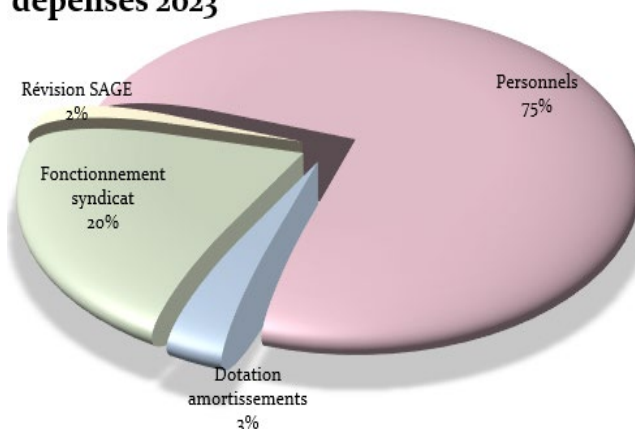
- 199 650 euros de cotisations ;
- 66 582 euros versés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de l'animation ;
 - 33 165 euros : com contrat
 - 15 917 euros : animation Pluvial 2023 (1^{er} versement)
 - 17 500 euros : animation SAGE 2023 (1^{er} versement)
- 3 625 euros versés par la Région Ile-de-France correspondant à la subvention de l'opération ZéroPhyto N°2.
- 21 036 euros versés par la Région Ile-de-France correspondant à la subvention de la cellule animation 2022
- 1 515 euros versés par les communes correspondant à l'opération ZéroPhyto N°2.
- 1 493 euros remboursement FNC, ticket restaurant et PAS.

Les dépenses

En 2023, les mandats émis se sont élevés environ à 287 700 euros.

Dépenses	Montant
Fonctionnement syndicat	58 866 €
Révision SAGE :	
- publication :	4 636 €
Personnels : 4 agents	215 005 €
Dotation amortissements	9 189 €
Total	287 696 €

dépenses 2023



Les mandats émis correspondent aux :

- **Dépenses liées au fonctionnement du syndicat qui s'élèvent à 58 866 euros**, soit 17 408 euros pour la location des locaux, 7 817 euros pour la location du copieur ainsi que la maintenance informatique et copieur, 8 120 euros d'assurance, de 5 193 euros d'adhésion aux revues spécialisées, de 3 921 euros de frais de communications téléphoniques, 4 706 euros de carburant, petites fournitures, publications et fournitures administratives, 5 020 euros convention RH avec Arcueil, 5 715 euros com contrat.
- **Dépenses liées à la révision du SAGE :**
 - Publication : 4 636 euros
- **Les charges de personnel, pour un montant de 215 000 euros.** Le syndicat était composé de 4 agents en 2023 :
 - Une directrice/animatrice du SAGE
 - Une responsable administrative et financière

- Une animatrice Contrat
- Une animatrice pluviale

Les dépenses de personnel en 2023 représentent 75 % (215 000 €) des dépenses de fonctionnement du syndicat contre 75 % (224 396 €) pour l'exercice 2022.

- **La dotation aux amortissements s'élève à 9 189 euros.**

En section d'investissement

La section d'investissement est bénéficiaire en 2023 d'environ 5 205 euros (recettes – dépenses), ce qui représente un excédent d'environ 26 988 euros, avec l'ajout du solde positif du résultat 2022.

Les recettes

Les amortissements ont représenté 9 189 euros

Les dépenses

Les dépenses se sont élevées à environ :

- 1 593 euros correspondant à la mise à jour de la M57 sur le logiciel compta.
- 2 388 euros pour du matériel de bureau et d'informatique (1 changement d'ordinateur portable).

Entendu le rapport de Monsieur Christian MÉTAIRIE, Président du SMBVB,

Le Comité Syndical délibère, et,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1er décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte, établi par la Comptable Public le 05 mars 2024

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le Comptable public au titre de l'année 2023 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par Madame la Trésorière Principale d'Ivry-sur-Seine, Comptable Publique du Syndicat Mixte ;

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 30 avril 2024,

Le Président du SMBVB,



La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

2024.04.30 – 2/5 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2023

Le trente avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence ainsi qu'en Mairie de Fresnes, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	02 (02)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Conseil Régional d'Ile de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire à M. LESSELINGUE ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, M. Thomas LAHITTE, Stagiaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu le Compte Administratif du Budget Principal 2023 du Syndicat Mixte ;

Considérant que le Compte Administratif, qui retrace l'exécution du budget principal 2023 par l'ordonnateur, a été rapproché du compte de gestion, établi par la comptable publique, et que les informations financières sont concordantes ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président ayant quitté la salle au moment du vote ;

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte, dont les écritures sont identiques à celles du Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par Madame la Trésorière Principale d'Ivry-sur-Seine, Comptable Publique du Syndicat Mixte ;

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Haÿ-les-Roses, le 30 avril 2024,

Le Président du SMBVB,



La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

2024.04.30 – 3/5 Délibération relative à l'affectation du résultat 2023

Le trente avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence ainsi qu'en Mairie de Fresnes, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	02 (02)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Conseil Régional d'Ile de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire à M. LESSELINGUE ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :
SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, M. Thomas LAHITTE, Stagiaire ;

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	EXERCICE 2023		
		Recettes	Dépenses	Résultat de clôture
	(A)	(B)	(C)	(D = B-C+A)
INVESTISSEMENT	21 783,56 €	9 188,90 €	3 984,00 €	26 988,46 €
FONCTIONNEMENT	130 043,92 €	293 901,00 €	287 696,03 €	136 248,89 €
TOTAL DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE	151 827,48 €	303 089,90 €	291 680,03 €	163 237,35 €

Il est proposé au Comité syndical :

- de reporter l'**excédent d'investissement** de **26 988 euros** au budget 2024 (compte 001) ;
- d'affecter l'**excédent de fonctionnement** de **136 248 euros** au budget 2024 (compte 002) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu la délibération n°24.04.30 – 1/5 du 30 avril 2024 adoptant le compte de gestion pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°24.04.30 – 2/5 du 30 avril 2024 adoptant le compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Constate que le solde d'exécution de la section d'investissement au budget 2023 est de 26 988,46 euros ;

Article 2 : Constate que le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 est de 136 248,89 euros ;

Article 3 : Affecte les résultats au budget supplémentaire 2024 ainsi qu'il suit :

- L'excédent d'investissement soit **26 988,46 euros** en report à nouveau de la section d'investissement, compte 001 ;
- L'excédent de fonctionnement soit **136 248,89 euros** en report à nouveau de la section de fonctionnement, compte 002 ;

Article 4 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

À l'Hay-les-Roses, le 30 avril 2024,

Le Président du SMBVB,



La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

2024.04.30 – 4/5 Délibération relative à l'adoption du budget supplémentaire 2024

Le trente avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence ainsi qu'en Mairie de Fresnes, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	02 (02)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Conseil Régional d'Ile de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire à M. LESSELINGUE ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, M. Thomas LAHITTE, Stagiaire ;

a- En investissement

RECETTES			DÉPENSES		
COMPTES	LIBELLÉS	DOTATIONS	COMPTES	LIBELLÉS	DOTATIONS
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	26 988,46€	20	Immobilisations incorporelles (Logiciel)	3 000,00 €
			21	Immobilisations corporelles (informatique)	3 988,46 €
			21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €
TOTAL		26 988,46 €	TOTAL		26 988,46 €

b- En fonctionnement

RECETTES			DÉPENSES		
COMPTES	LIBELLÉS	DOTATIONS	COMPTE	LIBELLÉS	DOTATIONS
002	Excédent de fonctionnement reporté	136 248,89 €	011	Charges à caractère générales	116 248,89 €
			012	Charges de personnel	20 000,00 €
TOTAL		136 248,89 €	TOTAL		136 248,89 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022/03321 du 14 septembre 2022 portant extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu la délibération n° 24.02.01 – 2/6 du 1^{er} février 2024 portant approbation du Budget primitif 2024 ;

Vu les délibérations n° 24.04.30 – 1/5 et n° 24.04.30 – 2/5 en date du 30 avril 2024 relatives à l'approbation du Compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 24.04.30 – 3/5 en date du 30 avril 2024 relative à l'affectation du résultat 2023 au Budget 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Approuve le Budget Supplémentaire 2024, joint à la présente délibération ;

Article 2 : Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;

À l'Haÿ-les-Roses, le 30 avril 2024,

Le Président du SMBVB,



La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE

SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2024

2024.04.30 – 5/5 Délibération relative à la modification du tableau des effectifs

Le trente avril deux mille vingt-quatre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, se sont réunis, en visioconférence ainsi qu'en Mairie de Fresnes, en séance ouverte par son Président, Monsieur Christian MÉTAIRIE, sur convocation individuelle en date du cinq avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de présents (voix délibératives) :	10 (15)
Nombre de pouvoirs (voix délibératives) :	02 (02)
Nombre de représentants (voix délibératives) :	44 (62)

En vertu de l'article L. 2121-17 du CGCT, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical, à nouveau convoqué, délibère valablement sans condition de quorum.

Étaient présents :

Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), M. Bruno BOUSSARD, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Bernard GLEIZE, Délégué titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Christian MÉTAIRIE, Délégué titulaire
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Anne PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Pierre SEGUIN, Délégué titulaire ;
Métropole du Grand Paris, Mme Patricia TORDJMAN, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Philippe LECOMTE, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Pascal LESSELINGUE, Délégué titulaire ;
SIAB, Mme Karine CASAL DIT ETEBAN, Déléguée titulaire ;

Avaient donné pouvoir :

Conseil Régional d'Ile de France M. JEANBRUN Vincent Délégué titulaire à M. LESSELINGUE ;
Communauté d'Agglomération Paris Saclay (91), M. Guy TREBULLE, Délégué titulaire à Mme CASAL DIT ESTEBAN

Étaient excusés :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Véronique BERGEROL, Déléguée titulaire ;
Métropole du Grand Paris, M. Sylvain BERRIOS, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne (94), M. Samuel BESNARD, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), Mme Sandrine BOURG, Déléguée titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Chantal BRAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), M. Benoît BLOT, Délégué titulaire ;
SIAAP, M. Hamid CHABANI, Délégué titulaire ;
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), M. Yves COSCAS, Délégué titulaire
Ville de Paris (75), M. Jérôme COUMET, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial du Grand-Paris Seine Ouest (92), Mme Florence DE PAMPELONNE, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris (92), Mme Sylvie DONGER, Déléguée titulaire ;
SIAVB, Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), Mme Caroline DOUCERAIN, Déléguée titulaire
Conseil Régional d'Ile de France, Mme Élodie DUCROHET, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val de Marne, Mme Chantal DURAND, Déléguée titulaire ;
SIAAP, M. Hervé GICQUEL, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), Mme Nadine HERRATI, Déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (78), M. Jean Christophe HILAIRE, Délégué titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations, M. Jamal HRAÏBA, Délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), Mme Nathalie LAVILE, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, M. Antoine MADELIN, Délégué titulaire
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Pascale MEKER, Déléguée titulaire ;
Conseil Départemental du Val-de-Marne, Mme Mélanie NOWAK, déléguée titulaire ;
SIAVB, M. Gwihern POULLENNEC, Délégué titulaire ;
Établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris (92), Mme Perrine PRECETTI, Déléguée titulaire ;
Saint-Quentin-en-Yvelines, terre d'innovations (78), Mme, Sarah RABAULT, Déléguée titulaire ;
Établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre (94), M. Stéphane RABUEL, Délégué titulaire ;

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, M. Jean-Yves SENANT, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Michel SENOT, délégué titulaire ;
Ville de Paris (75), M. Alexandre FLORENTIN, Délégué titulaire ;
SIAVB, M. Francisque VIGOUROUX, délégué titulaire ;

Assistait également :

SMBVB, Mme Maëva RODIER, Directrice du SMBVB et animatrice SAGE Bièvre ;
SMBVB, M. Thomas LAHITTE, Stagiaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2003/4625 du 1^{er} décembre 2003, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2007/2162 du 12 juin 2007, portant modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Vallée de la Bièvre, Rivière d'Ile de France, dénommé dorénavant Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu les Statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2005.02.17 – 2/4 du 17 février 2005 créant le poste de responsable financier du Syndicat Mixte au grade d'attaché territorial ;

Vu la délibération n°16.02.29-3/5 du 29 septembre 2016 portant modification du grade rédacteur au poste de responsable financier : rédacteur à rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

Considérant les nécessités du service et les missions exercées par la responsable financière du syndicat mixte ;

Le Comité Syndical délibère et,

Article 1 : Décide la création du poste suivant au tableau des effectifs :

ATTACHÉ TERRITORIAL À TEMPS COMPLET : 1 poste.

Article 2 : Charge le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

À l'Haÿ-les-Roses, le 30 avril 2024,

Le Président du SMBVB,



La présente délibération est certifiée exécutoire
Étant transmise en Préfecture le :
Et affichée le :

Christian MÉTAIRIE